

Texte pseudonymisé

**Avertissement:** Ce document pseudonymisé a une valeur purement informative. Le document original seul fait foi.

**Jugement commercial 2024TALCH06/00693**

Audience publique du jeudi, dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre.

**Numéro de rôle TAL-2023-01766**

Composition:

Nadège ANEN, vice-présidente ;  
Jackie MORES, premier juge ;  
Alix KAYSER, premier juge ;  
Claude FEIT, greffière.

**Entre :**

**1)** la société anonyme **SOCIETE1.) SA**, établie et ayant son siège social à L-ADRESSE1.), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro NUMERO1.), représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions,

**2)** la société anonyme **SOCIETE2.) SA**, établie et ayant son siège social à L-ADRESSE2.), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro NUMERO2.), représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions,

élisant domicile en l'étude de la société à responsabilité limitée M&S LAW SARL, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 215086, représentée aux fins des présentes par Maître Joram MOYAL, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

**demandereses**, comparant par Maître Sibel YILDIRIM, avocat, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Maître Joram MOYAL, avocat à la Cour susdit,

**et :**

**1)** Monsieur **PERSONNE1.)**, demeurant à F-ADRESSE3.),

**2)** la société à responsabilité limitée **SOCIETE3.) SARL**, établie et ayant son siège social à L-ADRESSE4.), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro NUMERO3.), représentée par son (ses) gérant (s) actuellement en fonctions, respectivement son conseil de gérance actuellement en fonctions,

**défendeurs**, comparant par la société en commandite simple BONN STEICHEN & PARTNERS, établie et ayant son siège social à L-3364 Leudelange, 11, rue du Château d'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 211933, représentée par son gérant actuellement en fonctions à savoir la société à responsabilité limitée BSP SARL, elle-même représentée aux fins de la présente procédure par son gérant Maître Anne MOREL, avocat à la Cour, demeurant à Leudelange.

### **FAITS :**

Par exploit de l'huissier de justice suppléant Luana COGONI, en remplacement de l'huissier de justice Véronique REYTER d'Esch-sur-Alzette, en date du 25 janvier 2023, les demanderesses ont fait donner assignation aux défendeurs à comparaître le vendredi, 17 mars 2023 à 9.00 heures devant le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, Cité Judiciaire, Plateau du Saint-Esprit, 1<sup>er</sup> étage, salle CO.1.01, pour y entendre statuer sur le mérite de la demande contenue dans ledit exploit d'huissier ci-après reproduit :

L'affaire fut inscrite sous le numéro TAL-2023-01766 du rôle pour l'audience publique du 17 mars 2023 devant la deuxième chambre, siégeant en matière commerciale et remise à celle du 21 mars 2023 devant la sixième chambre, siégeant en matière commerciale.

Après plusieurs remises, l'affaire fut utilement retenue lors de l'audience publique du 10 décembre 2024, lors de laquelle les débats eurent lieu comme suit :

Maître Sibel YILDIRIM, en remplacement de Maître Joram MOYAL, pour sa partie, déclara se désister de l'instance et de l'action.

Les parties défenderesses ne furent pas représentées à l'audience.

Sur ce, le tribunal prit l'affaire en délibéré et rendit à l'audience publique de ce jour le

### **jugement qui suit :**

Par exploit d'huissier du 25 janvier 2023, la société anonyme SOCIETE1.) SA et la société anonyme SOCIETE2.) SA ont fait donner assignation à Monsieur PERSONNE1.) et à la société à responsabilité limitée SOCIETE3.) SARL à comparaître devant le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale.

Les parties demanderesses versent en cause un écrit intitulé « *DESISTEMENT D'INSTANCE ET D'ACTION* », daté au 5 ou 6 novembre 2024 (la date exacte est illisible) et dûment signé, dans lequel elles déclarent aux parties défenderesses qu' « *SOCIETE1.) et SOCIETE2.)*, soussignées plus amplement qualifiées ci-avant se désistent purement et simplement de l'instance et de l'action introduites par le prédit exploit du 25 janvier 2023, actuellement pendantes devant le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6ième chambre, et portant le numéro de rôle TAL-2013-01766 ».

Les parties défenderesses ont signé le désistement pour acceptation.

Les conditions du désistement d'instance et d'action étant remplies, il y a lieu de le décréter.

Le désistement indique : « *Chacune des parties pré-qualifiées prendra à sa charge les frais, dépens, taxes et honoraires qu'elle a engagés dans le cadre de l'instance, les parties renonçant à toute indemnité de ce fait* ».

Il y a donc lieu de dire que chacune des parties supportera ses propres frais et dépens.

### **Par ces motifs :**

le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant contradictoirement,

**donne** acte à la société anonyme SOCIETE1.) SA et à la société anonyme SOCIETE2.) SA de ce qu'elles se désistent de l'instance et de l'action introduite par exploit d'huissier du 25 janvier 2023 ;

**décète** le désistement d'instance et d'action aux conséquences de droit ;

**dit** que chacune des parties supportera ses propres frais et dépens.